

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2017

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 99)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL114

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« pénalités »

insérer le mot :

« , majorations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.